



Réconcilier
le Développement
et l'Environnement

AGENDA



21



- ANNOIX
- ARCAY
- BERRY-BOLY
- BOURGES
- LA CHAPELLE-SAINT-URASIN
- LE SUBORAY
- LISSAY-LOCHY
- MARMAGNE
- MORTHOMIERS
- PLAMPIED-GIVALDINS
- SAINT-DOULCHARD
- SAINT-GERMAIN-DU-PUY
- SAINT-JUST
- SAINT-MICHEL-DE-VOLANGIS
- TROUY
- VORLY



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION





P4 ↓
L'AGENDA 21
LOCAL

ZOOM SUR 10 ACTIONS

UN MÊME OBJECTIF : PENSER À DEMAIN

P6 ↓
LES AXES
STRATÉGIQUES

P10 ↓
MONTRER
L'EXEMPLE
ET ÊTRE FORCE
DE PROPOSITION

P22 ↓
PRÉSERVER
L'ENVIRONNEMENT
ET LES RESSOURCES
ACTUELLES

P30 ↓
ET MOI, QUE
PUIS-JE FAIRE ?

P16 ↓
LA GESTION
DE L'HABITAT

P26 ↓
FAVORISER
UNE MOBILITÉ
MOINS POLLUANTE

Crédits photos : Bourges Plus, iStock : Perttu Sironen - Leo Blanchette - Kimura - Kerstin Waurick - YinYang - Okea - Pearleye - Joakim Leroy - Ooyoo - Gewitterkind - Imagestock - Xseon - Tom Abraham - Nicoolay - Givaga, Fotolia : Photographee.eu - Aleksej Kostin - Onidji - Friedberg - Noyiil, GettyImages : Kedsanee

ÉDITO

Depuis 1992 et le Sommet de la Terre de Rio de Janeiro, le Développement Durable s'est progressivement imposé comme le fil conducteur à suivre dans nos pratiques quotidiennes, et il doit aussi guider les réflexions sur notre développement souhaité à long terme.

Depuis cette date, de nombreux événements se sont succédés (Stratégie nationale de Développement Durable, Grenelle de l'environnement...) allant dans le sens d'une prise en considération de plus en plus importante du Développement Durable dans l'exercice des politiques publiques.

L'Agenda 21, reconnu lors du Sommet de la Terre de Rio comme l'outil adapté pour traduire les principes du Développement Durable à une échelle locale, permet à Bourges Plus de s'inscrire dans cette dynamique collective pour contribuer, à son échelle, à cet effort partagé et aujourd'hui incontournable pour transmettre aux générations futures un monde capable de répondre à leurs besoins.

Dans le même temps, la volonté des élus de l'Agglomération de développer des thèmes liés au Développement Durable, conjuguée à la nécessité de contractualiser avec la région Centre sur le nouveau contrat d'Agglomération, a conduit Bourges Plus à élaborer son propre Agenda 21. Il est le fruit de deux années d'élaboration basée sur la concertation, le partage et l'échange. Au final, l'Agenda 21 regroupe 59 actions autour de 6 axes stratégiques.

Souvent perçu comme un document éloigné des préoccupations des habitants, l'Agenda 21 local de l'Agglomération, au contraire, met en avant les actions ayant des incidences dans votre quotidien.

Ce guide vous présente quelques exemples tangibles de pratiques. Ils vous permettront de constater que le Développement Durable, au niveau local, est synonyme de réalisations et de projets concrets, comme par exemple : la réalisation de la Technopole de Bourges avec sa filière éco-construction, la création d'un label logement pour les étudiants, les aides de l'Agglomération pour l'amélioration de votre habitat ou bien encore la gestion de l'eau et des déchets à l'échelle communautaire.

Nous espérons que ces quelques exemples vous permettront de mieux appréhender la démarche Agenda 21 de Bourges Plus, bonne découverte !

Alain TANTON
Président de Bourges Plus
1^{er} Maire-adjoint de Bourges



Dominique GERAUDEL
Vice-Présidente en charge du
Développement Durable



VERS UN AGENDA 21 LOCAL



LOCAL



• Vous avez dit Agenda 21 local ?

Dans son chapitre 28, la déclaration de Rio (1992) incite les collectivités locales à élaborer des plans d'actions pour le 21^e siècle, les "Agendas 21 locaux". La démarche doit permettre de concevoir un projet répondant aux principes d'un Développement Durable, qui trouve sa traduction dans un plan d'actions périodiquement évalué et renforcé.

En 2005, un cadre de référence national a précisé les finalités et les éléments de démarche auxquels doit répondre tout projet de développement durable.



Sur le fond, un Agenda 21 local doit répondre à 5 finalités essentielles

LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

L'ADOPTION D'UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES.

Sur la forme, un Agenda 21 local doit respecter 5 principes

LA PARTICIPATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE

L'ORGANISATION DU PILOTAGE

LA TRANSVERSALITÉ DE L'APPROCHE

L'ÉVALUATION DU PROJET ET DES ACTIONS MENÉES

LA MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATÉGIE D'AMÉLIORATION CONTINUE

• L'Agenda 21 de Bourges Plus

L'élaboration de l'Agenda 21 communautaire fut ponctuée par des étapes bien distinctes. Les principales dates sont les suivantes :

22 octobre 2007

Délibération du Conseil Communautaire afin d'engager la réalisation d'un Agenda 21 local.

12 et 16 janvier 2009

Organisation d'un séminaire rassemblant les élus, les agents et les partenaires de l'Agglomération.

14 décembre 2009

Délibération pour la mise en place d'une Charte des Bonnes Pratiques.

Ces bonnes pratiques s'organisent autour de trois thèmes prioritaires :

- Des actions de sensibilisation et d'information ;
- Des actions considérées comme structurantes, c'est-à-dire engageantes sur le long terme, pour les collectivités ;
- Et des actions permettant de rendre les pratiques internes des collectivités plus éco-responsables.

Juillet 2010

Finalisation d'un diagnostic.

Novembre 2010

Définition d'un cadre stratégique.

1^{er} trimestre 2011

Organisation d'ateliers thématiques.

2011-2012

Rédaction du programme d'actions.

29 mars 2013

Adoption du programme d'actions de l'Agenda 21 par le Conseil Communautaire.



LE CADRE STRATÉGIQUE DE L'AGENDA 21



• 6 axes stratégiques et 23 orientations pour 59 actions

Le cadre stratégique de l'Agenda 21 communautaire a été co-construit avec les 14 communes¹, au terme de plusieurs ateliers de réflexions qui ont suivi la phase de partage des résultats du diagnostic territorial.

Ainsi, **6 axes** et **23 orientations** constituent le cadre stratégique de l'Agenda 21 communautaire (voir page suivante).

La mise en œuvre du programme d'actions de l'Agenda 21 de Bourges Plus conduit la Communauté d'agglomération à intégrer de manière privilégiée le Développement Durable dans les actions qu'elle mène au quotidien.

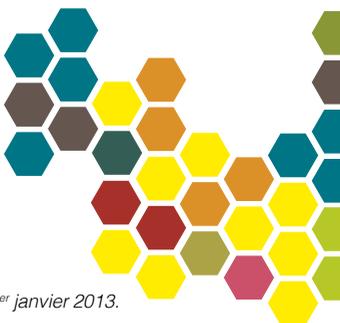
La version finale de l'Agenda 21 de Bourges Plus comporte **59 actions**. Ce document vous présente quelques unes des actions mises en place par l'Agglomération en faveur du Développement Durable.

Si vous souhaitez connaître l'intégralité des actions de l'Agenda 21 communautaire, vous pouvez vous rendre sur le site de l'Agglomération, rubrique Agenda 21.

www.agglo-bourgesplus.fr

Le cadre stratégique de l'Agenda 21 communautaire avec ses 6 axes et ses 23 orientations.

AXES	ORIENTATIONS
AXE 1 IMPULSER UNE DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE DURABLE ET INNOVANTE	1 • Développer une véritable économie liée au Développement Durable adossée à la démarche technopolitaine de Lahitolle 2 • Faire de la mise en œuvre du Développement Durable un facteur de développement économique. 3 • Valoriser les productions agricoles locales. 4 • Développer les partenariats. 5 • Etudier la stratégie de développement économique
AXE 2 PROMOUVOIR UNE AGGLOMÉRATION ÉQUILIBRÉE, INVENTIVE ET SOLIDAIRE	6 • Favoriser l'accès aux équipements et aux services du territoire. 7 • Renforcer l'attractivité du territoire pour les étudiants. 8 • Développer la solidarité. 9 • Développer les services de proximité générateurs de liens sociaux. 10 • Développer la coopération. 11 • Renforcer les échanges intergénérationnels.
AXE 3 ACCENTUER / AFFIRMER LE RÔLE DE BOURGES PLUS DANS LE DÉVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE D'URBANISME COHÉRENTE À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION	12 • Favoriser un urbanisme cohérent par une politique de l'habitat économe en énergie, en espace et favorisant la mixité sociale. 13 • Se doter d'outils d'action foncière pour lutter contre l'étalement urbain. 14 • Intégrer une approche de Développement Durable dans les documents d'urbanisme.
AXE 4 ASSURER UNE GESTION PLUS RAISONNÉE POUR LA PRÉSERVATION ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE	15 • Assurer une gestion de la ressource en eau permettant de répondre aux besoins quantitatifs et qualitatifs du territoire. 16 • Préserver le cadre de vie de l'Agglomération. 17 • Protéger et valoriser la biodiversité du territoire.
AXE 5 ACCENTUER L'EFFORT DE BOURGES PLUS DANS LA LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE	18 • Mieux maîtriser les consommations et prendre en compte l'intégration des énergies renouvelables dans les réflexions. 19 • Développer l'efficacité énergétique et la qualité environnementale. 20 • Favoriser l'émergence des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle.
AXE 6 L'ADOPTION D'UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES.	21 • Développer l'éducation à l'environnement et une culture commune liée au Développement Durable. 22 • Générer la prise en compte de pratiques respectueuses de l'environnement. 23 • Accompagner et valoriser le développement de bonnes pratiques sur le territoire de l'Agglomération.



¹ Les communes de Lissay-Lochy et de Vorly ont intégré la Communauté d'agglomération le 1^{er} janvier 2013.

ZOOM SUR 10 ACTIONS

UN MÊME OBJECTIF : PENSER À DEMAIN

P10 ↓

MONTREZ L'EXEMPLE
ET ÊTRE FORCE
DE PROPOSITION

P10 → La Technopole

P12 → Éco-construction

P14 → Plan Climat
Énergie
Territorial

P16 ↓

LA GESTION
DE L'HABITAT

P16 → Pérenniser le label
logement étudiant

P18 → Performance
énergétique et
environnementale
dans la production
de logements
sociaux

P20 → Rénovation
et réhabilitation

P22 ↓

PRÉSERVER
L'ENVIRONNEMENT
ET LES RESSOURCES
ACTUELLES

P22 → Gestion de la
ressource en
eau

P24 → Gestion
des déchets

P26 ↓

FAVORISER UNE
MOBILITÉ MOINS
POLLUANTE

P26 → Plan de
Déplacements
Urbains

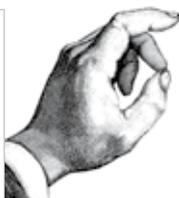
P28 → Plan Vélo
Intercommunal



LA TECHNOPOLE

AXE 1
ORIENTATION 1

→ POURSUIVRE L'APPLICATION D'UNE POLITIQUE D'ACCUEIL AXÉE SUR LES DEUX DOMAINES PRIVILÉGIÉS DU TECHNOPOLE



Le site de Lahitolle constitue un enjeu fort pour Bourges et son Agglomération. Il accueille aujourd'hui la Technopole mais également des établissements d'enseignement supérieur, des laboratoires de recherche et des entreprises innovantes.

Jusqu'ici replié sur lui-même, le site Lahitolle doit s'ouvrir sur la ville. Parallèlement au développement de la Technopole, Lahitolle verra, à termes, un nouvel habitat axé sur le Développement Durable.

Ce nouveau "quartier" de la ville a été pensé et imaginé grâce à une démarche globale inspirée de l'Agenda 21 de l'Agglomération.

Cette démarche a ainsi permis :

- De révéler et d'accentuer le caractère durable du projet tout en l'inscrivant dans une démarche de progrès continu.
- De prévoir, mesurer et maîtriser les impacts environnementaux, économiques et sociaux du projet.
- De favoriser les performances d'exploitations dans la durée des équipements et des ouvrages.
- De réunir les acteurs concernés (riverains, entreprises et administrations déjà présentes sur le site, étudiants...) pour définir de manière partagée les bonnes actions à mettre en place en termes d'aménagement.



Les résultats de cette démarche ont abouti aux orientations d'aménagements suivants :

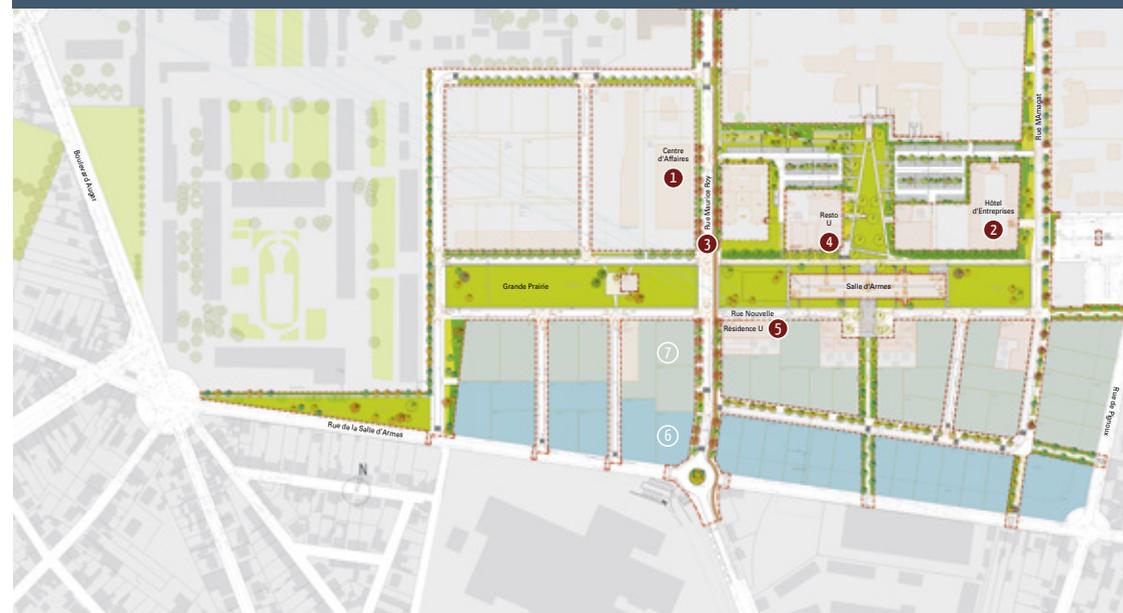
CRÉATION D'UN GRAND ESPACE PUBLIC CENTRAL

MAILLAGE DE VOIRIES HIÉRARCHISÉES

STATIONNEMENT PUBLIC OPTIMISÉ ET MUTUALISÉ

CIRCULATIONS DOUCES IRRIGUANT L'ENSEMBLE DU SITE ET DES POTENTIALITÉS DE DESSERTE PAR LES TRANSPORTS EN COMMUN POUR RELIER LE SITE À LA GARE DE BOURGES

- ① Centre d'Affaires
- ② Hôtel d'Entreprises
- ③ Rue Maurice Roy
- ④ Restaurant Universitaire
- ⑤ Résidence Universitaire
- ⑥ Espaces réservés à l'habitat
- ⑦ Espaces d'accueil réservés aux entreprises



ÉCO-CONSTRUCTION

AXE 1
ORIENTATION 1

→ ENCOURAGER LA DYNAMIQUE DE
FORMATION À L'ÉCO-CONSTRUCTION

Bourges Plus mène des actions volontaristes à destination des habitants du territoire au travers de sa politique de l'habitat privé et social.

Concernant le parc privé, les objectifs prioritaires de la Communauté d'agglomération sont :

- De développer les comportements favorables aux économies d'énergies.
- D'encourager l'amélioration thermique des logements pour permettre à leurs occupants une meilleure maîtrise de leurs dépenses énergétiques (liées au chauffage par exemple).

Face à une réglementation qui n'a cessé d'évoluer depuis 2012, il n'est pas facile de se repérer et encore moins de faire les meilleurs choix au moment de passer à l'acte, que ce soit pour un achat ou lors de travaux de rénovation d'une habitation.

Ce constat a guidé une partie des réflexions de l'Agenda 21 sur la création d'une formation spécifique autour de la thématique de l'énergie dédiée aux particuliers. Celle-ci a pour but de fournir les clés de compréhension qui permettent de s'approprier les enjeux et les nouvelles techniques de la performance énergétique.



La troisième séance du cycle consacrée à la visite sur le terrain de réalisations exemplaires (maison passive en bois, bâtiment passif collectif de 21 logements...)

La formation spécifique sur la thématique de l'énergie est composée de 3 séances :

SÉANCE 1	LA SENSIBILISATION À LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DANS L'HABITAT
SÉANCE 2	L'EXPLICATION DES TECHNIQUES DE MISES EN ŒUVRE DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE
SÉANCE 3	PRÉSENTATION DE CAS PRATIQUES AVEC UNE VISITE DE BÂTIMENTS METTANT EN ŒUVRE DES TECHNIQUES PERFORMANTES



A gauche : intervention de l'Espace Info Energie lors de la première séance.
A droite : intervention d'un ingénieur thermicien.



Les stagiaires de la première session de formation.

PAROLES DE STAGIAIRES

Très profitable quand on veut se lancer dans une construction

Bonne approche pour avoir des notions et envie de poursuivre

Depuis 1 an, ce sont 70 stagiaires qui ont suivi la formation "Pourquoi et comment concevoir un logement économe en énergie ?".

Pour connaître les dates de la prochaine session de formation, rendez-vous sur www.agglo-bourgesplus.fr ou contactez l'IMEP au 02 48 67 58 00

PLAN CLIMAT ÉNERGIE TERRITORIAL



AXE 6
ORIENTATION 22

→ ÉTABLIR UN PLAN CLIMAT ÉNERGIE TERRITORIAL

Les défis climatiques et énergétiques nécessitent de penser notre société sur le long terme. La loi Grenelle 2 impose la réalisation d'un Plan Climat Energie Territorial aux collectivités de plus de 50 000 habitants, Bourges Plus n'a pas attendu cette obligation pour se mobiliser, et a fait de la lutte contre le changement climatique une des priorités de son Agenda 21.

Le Plan Climat Energie Territorial porte sur les activités "internes" de Bourges Plus. L'objectif principal de ce plan est de définir des actions permettant une meilleure maîtrise des consommations énergétiques des bâtiments et des activités exercées par la collectivité dans le cadre de ses compétences, tout en diminuant ses émissions de gaz à effet de serre.

Un bilan carbone, réalisé en 2012, a permis d'identifier les secteurs les plus émissifs en termes de gaz à effet de serre.

Les principaux secteurs d'émissions sont, de part les compétences de Bourges Plus, les déchets pour 39%, et le fret, (compétence transport de Bourges Plus), qui contribue lui pour 27%.

Sur la base de ce bilan carbone, des élus et des agents de Bourges Plus se sont mobilisés lors d'ateliers de travail thématiques pour identifier les actions à mettre en place afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre de la Communauté d'agglomération.

Ainsi, des actions ont été mises en évidence :

- **Sur les déplacements des agents :** favoriser le covoiturage ou les transports en commun pour se rendre sur son lieu de travail, améliorer la performance environnementale du parc automobile de Bourges Plus...
- **Sur la gestion des déchets produits par l'activité des services :** continuer l'effort de diminution de la consommation de papier, faire un état des lieux des déchets produits par les services de l'Agglomération et identifier des pistes de valorisation...
- **Sur la performance énergétique des bâtiments :** définir une stratégie pluriannuelle de réhabilitation, sensibiliser pour l'adoption de comportements plus économes...

Le Plan Climat de Bourges Plus a été adopté le 21 juin dernier. Les actions sont aujourd'hui en cours de réalisation.



Retrouvez plus d'information sur le PCET sur le site de l'Agglomération : www.agglo-bourgesplus.fr

PÉRENNISER LE LABEL LOGEMENT ÉTUDIANT



AXE 2
ORIENTATION 7

→ UNE ENQUÊTE RÉALISÉE EN 2008 SUR LE LOGEMENT ÉTUDIANT PAR L'OBSERVATOIRE DE L'HABITAT ET DU FONCIER DE BOURGES PLUS A PERMIS D'IDENTIFIER LES ATTENTES DES ÉTUDIANTS À L'ÉGARD DE LEUR LOGEMENT.



Cette enquête a montré que l'amélioration des conditions d'accueil et de logement des étudiants représentait un enjeu important pour accompagner la vie étudiante, et participait au dynamisme économique et démographique de l'Agglomération berruyère.

Ainsi, dans le but de répondre et de renforcer la politique d'accueil des étudiants, Bourges Plus a créé et mis en place le Label Logement Etudiant.

Ce dispositif, défini en 2010, répond à plusieurs objectifs :

- Renforcer l'accueil à destination des étudiants.
- Augmenter l'attractivité du territoire.
- Qualifier le parc de logements privés de l'Agglomération.

Les 5 attentes et priorités des étudiants à l'égard de leur logement

86,2%	PAS TROP CHER
76,9%	EN BON ÉTAT ET CONFORTABLE
73,8%	A PROXIMITÉ DU LIEU D'ÉTUDES
67%	DE TAILLE SATISFAISANTE
41,3%	A PROXIMITÉ DE COMMERCES ET SERVICES

Les étapes du dispositif de labellisation

1	PRISE DE CONTACT, À L'INITIATIVE DU PROPRIÉTAIRE OU DE L'AGENCE IMMOBILIÈRE, AVEC BOURGES PLUS. CETTE PRISE DE CONTACT SE FAIT PAR LE NUMÉRO AZUR 0 810 200 133.
2	VÉRIFICATION PAR BOURGES PLUS DU NIVEAU DE LOYER PRATIQUÉ AINSI QUE DU RÉSULTAT DU DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE. LA CLASSE ÉNERGÉTIQUE G EST EXCLUE.
3	VISITE TECHNIQUE DU LOGEMENT EFFECTUÉE PAR UN PRESTATAIRE. UN ÉTAT DES LIEUX DU LOGEMENT PAR RAPPORT AUX NORMES DE SÉCURITÉ EN VIGUEUR ET DE DÉCENCE EST EFFECTUÉ GRATUITEMENT.
4	CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE DE LABELLISATION PUIS ÉTUDE DE SA RECEVABILITÉ PAR UN COMITÉ TECHNIQUE D'EXPERTISE SELON PLUSIEURS CRITÈRES D'ATTRIBUTION. LES TROIS PRINCIPAUX CRITÈRES RETENUS POUR LA LABELLISATION SONT LA DÉCENCE DES LOGEMENTS, LEUR CONFORT ET UN LOYER MENSUEL INFÉRIEUR À 400 €.
5	LE LABEL LOGEMENT ÉTUDIANT EST ATTRIBUÉ POUR UNE DURÉE DE TROIS ANS, RECONDUCTIBLE SUR DEMANDE DU PROPRIÉTAIRE SOUS RÉSERVE D'UNE VISITE DE CONFORMITÉ.



**PROPRIÉTAIRES,
VALORISEZ VOS
LOGEMENTS !**



N°Azur 0 810 200 133
PREL D'APPEL LOCAL

www.bourgesplus.fr

*Si c'est labélisé,
c'est la belle vie pour vous*



Depuis la création du dispositif, plus de 100 logements ont été labellisés (studios et chambres).

Avec plus de 4 000 étudiants présents sur son territoire au 1^{er} janvier 2012, l'Agglomération constitue le troisième pôle universitaire de la région Centre, ce qui justifie pleinement l'importance à donner à l'accueil des étudiants.

Cette initiative locale pionnière en région Centre est une des actions phares de l'Agenda 21 communautaire au regard des services apportés et des finalités du Développement Durable traitées (cohésion sociale...).

Plus d'informations sur le site Internet de Bourges Plus :
www.agglo-bourgesplus.fr / rubrique habitat ou e-services

PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

AXE 3
ORIENTATION 12

→ FAVORISER LA PRISE EN COMPTE DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DANS LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX



La prise en compte de la performance énergétique dans l'habitat constitue aujourd'hui un enjeu majeur.

La dernière réglementation thermique (dite RT "2012") vise à diviser par trois la consommation énergétique des bâtiments neufs, en s'alignant sur le label BBC (pour Bâtiment à Basse Consommation), en imposant une consommation d'énergie maximale de 50 kWhEP/m²/an contre 140 kWhEP/m²/an auparavant. Cette réglementation évoluera à l'horizon 2020, date à laquelle les bâtiments neufs devront être à énergie positive. Cela signifie qu'ils produiront plus d'énergie qu'ils n'en consommeront. L'effort portera aussi sur la rénovation des logements existants (consommation maximale de l'ordre de 80 kWhEP/m²/an).

Cette forte ambition et évolution constitue une révolution des modes de "faire" le bâtiment, et oblige à engager une rupture technologique sur la manière de concevoir et de construire.

Aussi, en prenant appui sur deux compétences de Bourges Plus que sont le développement économique et l'habitat, les objectifs visés par l'Agenda 21 communautaire dans ce domaine sont :

- La diffusion de la connaissance pour la réalisation d'un habitat économe en énergie, et donc économe en charge pour les locataires ;
- L'évolution des métiers du bâtiment pour anticiper ces profondes mutations qui se mettent en place et en faire une filière dynamique de développement économique grâce à une formation locale performante dans ce domaine.

Afin de développer la formation des professionnels aux techniques de l'éco-construction, et encourager les entreprises locales à élever leur niveau de compétence, Bourges Plus a initié la première opération de construction d'un immeuble collectif de logements sociaux à haute performance énergétique (bâtiment dit à "énergie passive"), à Saint-Doulchard. Les partenaires de cette opération, portée par le bailleur social France Loire (maître d'ouvrage), ont ainsi permis aux professionnels engagés sur le chantier d'acquérir de nouvelles compétences, indispensables pour mettre en œuvre le bâti de demain.



Le bâtiment passif de Saint-Doulchard

Ainsi, le partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Cher a permis de proposer un programme de formations aux acteurs locaux (architectes, chefs d'entreprises, techniciens...). Ils sont aujourd'hui en capacité de répondre aux nouvelles exigences de l'éco-construction, notamment par la mise en place d'équipes de conception-réalisation.

Une des priorités d'un bâtiment passif est de limiter les déperditions et donc d'éviter que la chaleur ne s'échappe. Le standard passif insiste sur une enveloppe du bâtiment parfaite, très bien isolée, avec un réel travail sur l'étanchéité à l'air du bâtiment.

Informations sur le bâtiment passif situé à Saint-Doulchard

IL EST COMPOSÉ DE 21 LOGEMENTS

SA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE (15 kWhEP/M²/AN) EST INFÉRIEURE D'ENVIRON 80% À CELLE D'UNE CONSTRUCTION TRADITIONNELLE

LE COÛT DU CHAUFFAGE ET DE LA PRODUCTION D'EAU CHAUDE POUR UN LOGEMENT DE 65 M² (TYPE 3) SERA DE QUELQUES DIZAINES D'EUROS PAR AN.

RÉNOVATION ET RÉHABILITATION

AXE 3
ORIENTATION 12

→ ENGAGER UNE RÉFLEXION SUR LA RÉNOVATION ET LA RÉHABILITATION

Beaucoup d'efforts portent aujourd'hui sur la performance énergétique des constructions neuves. Cependant, les chantiers de la rénovation et de la réhabilitation constituent également d'importants enjeux pour les prochaines années. En effet, le territoire de Bourges Plus présente un parc de logements anciens important et donc très gourmands en énergie.



L'Agenda 21 communautaire se saisit de cette question en s'appuyant sur une des compétences essentielles de Bourges Plus : l'équilibre social de l'habitat. Ainsi, des actions ont été identifiées lors de l'élaboration de l'Agenda 21 et sont aujourd'hui mises en œuvre en faveur du logement social et de l'habitat privé.

Pour l'habitat privé, l'Agenda 21 encourage l'amélioration énergétique des logements privés de plus de 15 ans.

La Communauté d'agglomération a mis en place une politique autonome en matière d'amélioration de l'habitat privé. Selon les cas, ces aides peuvent s'ajouter à celles apportées par l'Etat.

AMÉLIORATION DE L'HABITAT avec BOURGES PLUS

Propriétaire de votre logement, vous pouvez être aidé, pour des travaux concernant :

- les économies d'énergie*,
- la remise en état d'un logement dégradé*.

Profitez des aides avec Bourges Plus.

Attention : prenez contact avec Bourges Plus **AVANT** de démarrer vos travaux.

* Logements de plus de 15 ans, sous conditions.

Les étapes du dispositif :

- 1 LE PROPRIÉTAIRE QUI SOUHAITE RÉHABILITER UN LOGEMENT PREND CONTACT AVEC BOURGES PLUS N° AZUR DÉDIÉ 0 810 200 133 OU AMELIORATIONHABITAT@AGGLO-BOURGESPLUS.FR.
- 2 UNE VISITE DU LOGEMENT DOIT ENSUITE ÊTRE RÉALISÉE POUR AFFINER LE PROJET, ÉTUDIER LES POSSIBILITÉS TECHNIQUES, MESURER L'ÉCONOMIE PRÉVISIONNELLE EN TERMES DE CHARGES ET D'ÉNERGIE.
- 3 LE DOSSIER DE DEMANDE D'AIDES POURRA ALORS ÊTRE CONSTITUÉ POUR AVIS À LA COMMISSION LOCALE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT PUIS POUR APPROBATION PAR BOURGES PLUS.

Pour l'habitat social, la construction d'une politique locale de réhabilitation entre Bourges Plus et les bailleurs sociaux.

Les deux priorités de Bourges Plus en matière de financement du logement social sont les économies de charges et l'atteinte d'une bonne qualité technique et environnementale du bâti.

Bourges Plus, à travers l'élaboration de son Agenda 21 et avec les bailleurs sociaux, a défini une politique de réhabilitation thermique du logement social dont l'objectif est de mettre à niveau les logements existants en termes de consommation énergétique pour réduire l'écart entre le parc neuf et ancien.

Cette action spécifique répond aux besoins des habitants, en permettant notamment une meilleure maîtrise des charges locatives. Un dispositif de subventionnement a ainsi été défini et approuvé le 17 décembre 2012 pour inciter et accompagner les bailleurs à faire faire des économies d'énergie à leurs locataires.

Cette subvention est d'autant plus forte que les travaux permettront de réduire les consommations. Par exemple, Bourges Plus subventionnera le coût des travaux d'un logement à hauteur de 1 500 € si le gain énergétique envisagé est de 25% (soit le gain d'environ une classe énergétique), ou à hauteur de 3 000 € si le gain énergétique est de 50% (gain d'environ 2 classes énergétiques).

La priorité étant donnée à la réhabilitation des logements les plus anciens, le dispositif accorde une bonification sur les logements de classes F et G, ce qui représente environ 1 600 logements sur l'ensemble du territoire de Bourges Plus.

GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU



AXE 4
ORIENTATION 15

→ ÊTRE INNOVANT DANS LA GESTION DE L'AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE D'EAU POTABLE DU PORCHE



L'eau est une ressource dont il faut préserver la qualité, c'est aujourd'hui une nécessité. Ces dernières années ont vu une véritable prise de conscience des interdépendances entre agriculture et qualité de l'environnement, surtout dans le domaine de l'eau.

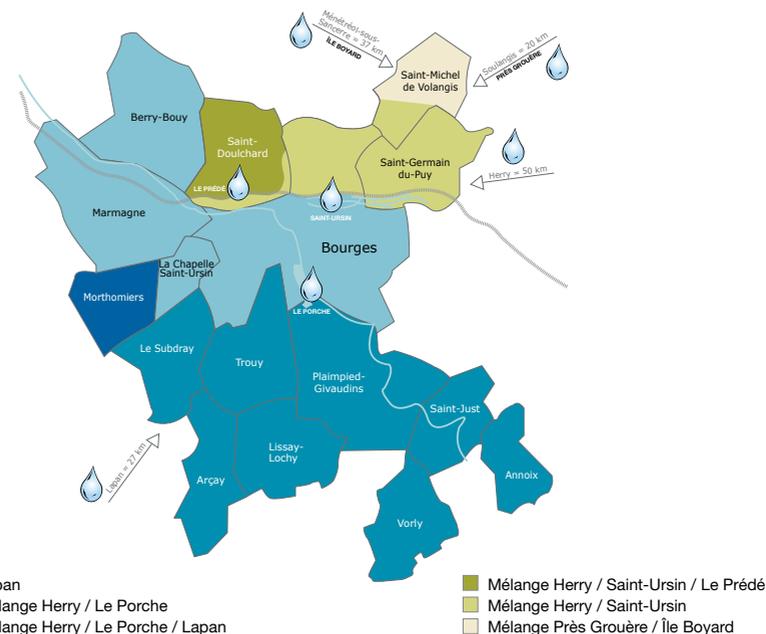
Tous les acteurs impliqués dans la gestion de cette ressource ont donc fait évoluer les pratiques pour pérenniser les ressources en eau.

Au plan local, Bourges Plus s'est engagée à faire diminuer les nitrates présents pour produire une eau de qualité. C'est avec le concours de l'Etat, de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, des agriculteurs et de l'Agglomération qu'un plan d'action a été décliné en contrat territorial pour la reconquête de la qualité en eau sur le bassin d'alimentation du Porche.

Situé en limite sud de Bourges, le champ captant du Porche participe, pour environ 1/4 des volumes, à l'alimentation en eau potable du territoire. Le contrat territorial, signé entre Bourges Plus et les autres acteurs, se concentre sur 3 axes principaux : **la qualité de l'eau, l'évolution des pratiques agricoles et le suivi-évaluation des actions menées.**

La qualité de l'eau

L'objectif est de stabiliser puis diminuer la teneur en nitrates des eaux du champ captant afin d'en poursuivre l'exploitation. Ainsi, il a été proposé à chaque agriculteur de le conseiller pour l'établissement d'un plan de fertilisation azotée pour chacune de ses parcelles et de mettre en place des mesures agro-environnementales territorialisées (conversion de parcelles de cultures en couverts herbacées et limitation de la fertilisation azotée sur les cultures).



Bourges Plus : la compétence Eau en chiffres

NOMBRE D'ABONNÉS	34 356
7 CAPTAGES DIFFÉRENTS	LAPAN, HERRY, LE PORCHE, SAINT-URSIN, LE PRÉDÉ, PRÈS GROUÈRE, ÎLE BOYARD
PRODUCTION ANNUELLE	8 MILLIONS DE MÈTRES CUBES
PRODUCTION JOURNALIÈRE	22 740 MÈTRES CUBES

L'évolution des pratiques agricoles

Des actions de conseils permettent d'accompagner les agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques agricoles pour diminuer les fuites d'azotes.

Bourges Plus soutient financièrement les exploitations qui mettent en œuvre ces pratiques. La mise en œuvre de l'Agenda 21 encourage aussi une évolution des pratiques culturales et une diversification vers des cultures moins gourmandes en intrants azotés.

Le suivi et l'évaluation des actions

Un suivi régulier, par le biais d'indicateurs, est mis en place pour apprécier l'évolution des concentrations en nitrates des eaux de captage du Porche.

Toutes ces actions ont été menées en partenariat avec la Chambre d'agriculture.

GESTION DES DÉCHETS

AXE 4
ORIENTATION 16

→ OPTIMISER LA GESTION DES DÉCHETS



Depuis le 1^{er} janvier 2010, Bourges Plus est compétente dans la gestion et le traitement des déchets ménagers.

En 2012, la réalisation d'un bilan carbone® portant sur l'exercice des compétences de la Communauté d'agglomération a mis en évidence le fait que sa compétence "déchets" est l'activité qui émet le plus de gaz à effet de serre au sein de Bourges Plus, avec près de 39% du total de ses émissions.

Tous ces éléments ont encouragé l'Agglomération à améliorer la gestion des déchets pour délivrer ce service de la manière la plus pertinente possible tant d'un point de vue économique, qu'environnemental ou social.

Ainsi, plusieurs actions ont été mises en place, avec pour objectifs :

- **De réduire la pollution atmosphérique due à la collecte des déchets et au transport.** La flotte de véhicules de collecte en porte à porte a ainsi été entièrement renouvelée en juillet 2013, et ce sont maintenant uniquement des véhicules Euro 5 qui circulent, entraînant une diminution des consommations et une diminution des émissions de rejets polluants (par exemple, les émissions d'oxydes d'azote ont été réduites de 500 à 80 mg/km) et un meilleur traitement des particules.
- **De rationaliser la collecte des ordures ménagères et des déchets d'emballages.** Cette action s'est traduite en juillet 2013 par une diminution des fréquences de collecte sur certaines communes de l'Agglomération ce qui a permis de diminuer le nombre de kilomètres parcourus pour collecter et transporter les déchets. Il est constaté également une baisse de la consommation et une moindre émission de gaz à effet de serre.



- **D'améliorer les conditions de travail des agents de collecte.** Cet objectif a abouti à la conteneurisation de la collecte en porte à porte. Les agents n'ont ainsi plus à se baisser pour ramasser le sac rempli puis à le jeter dans la benne à ordures. La réduction des masses manipulées pour cette tâche trop répétitive permet de limiter le risque d'apparition de troubles musculosquelettiques chez les agents. Cette action est conforme aux préconisations de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS).

Ces actions, destinées à optimiser les performances économiques et environnementales du service rendu, ne sont cependant pas suffisantes seules. Elles reposent toutes sur un pari : **celui d'un geste de tri adapté et réellement effectué.**

Trier ses déchets, les mettre dans la bonne filière... constituent autant de bonnes habitudes qui permettent d'optimiser l'ensemble de la chaîne de traitement du déchet, de sa collecte à sa valorisation.

Des informations sont régulièrement communiquées sur les gestes de tri, aussi bien sur le site internet de Bourges Plus que dans les différents documents de l'Agglomération (Bourges Plus Magazine, mémo-tri...).

La collecte des ordures ménagères en quelques chiffres

	BOURGES PLUS (2012)	MOYENNE NATIONALE (2007)
APPORT EN DÉCHETTERIE	214 KG/HABITANT/AN	170 KG/HABITANT/AN
ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES PRODUITES	250 KG/HABITANT/AN	316 KG/HABITANT/AN
DÉCHETS RECYCLABLES COLLECTÉS	46 KG/HABITANT/AN	46 KG/HABITANT/AN
VERRE COLLECTÉ	30 KG/HABITANT/AN	29 KG/HABITANT/AN

PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS

AXE 5
ORIENTATION 20

→ ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE
UN PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS

Bourges Plus, à travers sa compétence dédiée à l'aménagement de l'espace communautaire, a délégué l'organisation des transports urbains à AggloBus.

L'espace communautaire regroupe les 16 communes du territoire de l'Agglomération (auxquelles s'ajoutent les communes de Saint-Florent-sur-Cher, Fussy et Pigny). C'est à cette échelle qu'a été élaboré un Plan de Déplacements Urbains (PDU) afin de faciliter les déplacements de toutes les personnes habitant et travaillant sur l'aire d'AggloBus.

Favoriser une nouvelle mobilité

La hausse des navettes domicile-travail crée une dépendance économique entre les communes de résidence et celles du lieu d'emploi et prend un poids grandissant dans le budget des ménages. Le rapport mobilité/précarité risque d'assigner à résidence les ménages les plus en difficultés.

Sachant que pour de nombreux déplacements, l'automobile est, et restera, la seule solution, il convient d'organiser le territoire pour rendre moins nécessaire l'usage de la voiture :

- **Articuler urbanisme et déplacement** (faire une "agglomération des courtes distances").
- **Développer les modes alternatifs : rendre les transports urbains plus attractifs par une meilleure qualité de service.** Exemple : la restructuration

complète du réseau d'AggloBus est prévue pour 2017, avec une ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS). Sur le périmètre des transports urbains, la part actuelle des modes alternatifs à la voiture est de 32% ; l'objectif est d'atteindre 41% en 2020 et 50% en 2030.

- **Développer fortement l'usage du vélo.** Exemple : l'élaboration conjointe d'un plan vélo intercommunal (relier les communes ensemble) et de plans vélo communaux (desserte des quartiers, des équipements, des services...) permettra d'assurer des itinéraires continus et sûrs.
- **Redonner une place majeure au piéton.**
- **Développer le covoiturage et l'autopartage.**



Qu'est-ce qu'un BHNS ?

UN BUS À HAUT NIVEAU DE SERVICE (BHNS) EST UNE LIGNE DE BUS CONÇUE ET EXPLOITÉE DANS LE BUT DE GARANTIR UN SERVICE DE QUALITÉ, PROCHE DE CE QUE PEUVENT OFFRIR LES TRAMWAYS OU LES MÉTROS MAIS À UN COÛT MOINDRE. LES FRÉQUENCES DE PASSAGE SONT AINSI PLUS ÉLEVÉES ET LES HORAIRES GARANTIS. DES AMÉNAGEMENTS PERMETTENT D'AVOIR UNE VITESSE PLUS ÉLEVÉE QU'UN BUS CLASSIQUE : PRIORITÉ AUX FEUX, VOIES RÉSERVÉES...

Un site internet spécifique a aussi été mis en place : www.pdu-agglobourges.fr

PLAN VÉLO INTERCOMMUNAL



AXE 5
ORIENTATION 20

→ ÉTABLIR UN PLAN VÉLO INTERCOMMUNAL



Une des orientations de l'Agenda 21 communautaire est de favoriser l'émergence des modes de déplacements alternatifs à la voiture. Elle s'inscrit en cohérence avec les objectifs du Plan de Déplacements Urbains (PDU).

L'Agenda 21 a fait apparaître l'intérêt de développer un réseau de liaisons douces entre différents pôles et communes de l'Agglomération.

Cet intérêt a été confirmé par l'état des lieux réalisé dans le PDU :

- **Un potentiel important pour les déplacements à vélo**, considérant que 25% des trajets font entre 1 et 3 km, alors que seulement 2 à 3% d'entre eux sont faits en vélo.
- **Un politique cyclable naissante.**

Bien qu'une politique cyclable soit en voie de développement, il n'existe pas à l'heure actuelle de programmation au niveau intercommunal qui permettrait des liaisons entre les communes.

Les objectifs du plan vélo

La réalisation d'un plan vélo intercommunal doit renforcer la pratique du vélo, pour les déplacements domicile-travail et pour les loisirs.

Il s'agit de définir un réseau cyclable sécurisé qui s'articulera avec les réseaux existants, en cours de développement ou à venir.

Les actions envisagées

Le plan vélo intercommunal s'inscrit dans une approche plus large de la mobilité, en phase avec les orientations du PDU. Les actions envisagées vont au-delà de la seule offre de pistes cyclables. On peut notamment citer :

- La création d'un "schéma directeur vélo" pour l'Agglomération ;
- Le développement et la sécurisation des voies cyclables vers le cœur de l'Agglomération depuis les communes de la proche couronne, ainsi qu'une meilleure desserte des parcs d'activités économiques ;
- Le raccordement du futur réseau de l'Agglomération au Canal de Berry ;
- Le développement de l'offre de stationnement de vélo en dehors du centre-ville de Bourges et au niveau des pôles générateurs de déplacements ;
- Le développement d'une offre de services vélos pour toucher les clientèles à fort potentiel de développement : scolaires, étudiants, entreprises et touristes...

RANDOS PRIM'VERT
DE BOURGES PLUS

SAMEDI 06 AVRIL

RENDEZ-VOUS AU TECHNOPOLE LAHITOLLE BOURGES
A PARTIR DE 13 H 30

RENSEIGNEMENTS : 02 48 66 66 20

PARTICIPATION GRATUITE
FAMILLES AMIS ENFANTS ADOS

> PIÉTONS
1 CIRCUIT DE 10 KM

> VÉLOS
1 CIRCUIT DE 26 KM
LE PLUS : 2 RACCOURCIS POSSIBLES

VENEZ NOMBREUX !

Organisation sportive

BOURGES PLUS

La Rando PRIM'VERT de Bourges Plus, organisée le 6 avril 2013, à destination des familles, proposait un circuit piétons et vélos permettant de découvrir l'Agglomération par des déplacements doux. La fréquentation de cette manifestation (500 participants), reflète l'intérêt croissant pour le vélo.

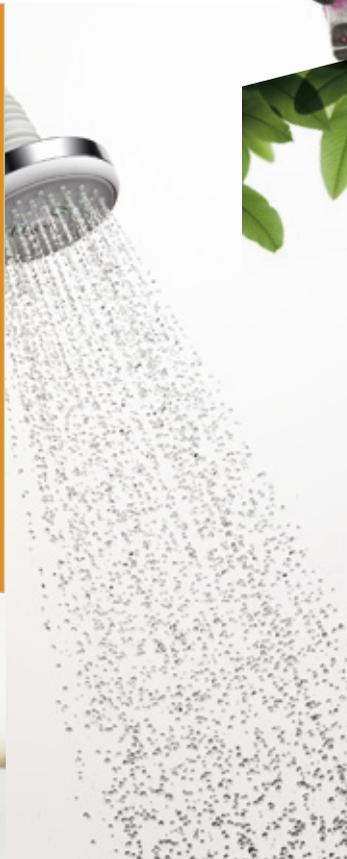
AGENDA 21 ET MOI, QUE PUIS-JE FAIRE ?



Que ce soit par conviction, par civisme, ou tout simplement par intérêt individuel, je peux moi aussi apporter ma pierre à l'édifice d'un développement durable par mes gestes du quotidien... Petit tour d'horizon.

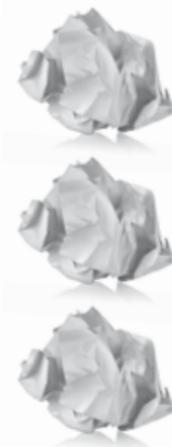
Chez moi

- Je prends une douche plutôt qu'un bain. Je divise ainsi ma consommation d'eau par 3.
- Je pense à dégivrer régulièrement mon frigo : 5 mm de glace c'est 1/3 de consommation électrique en plus.
- Je baisse le chauffage la nuit.
- Je coupe mes appareils électriques lorsque je ne m'en sers pas, j'évite la veille.
- Je limite ma production de déchets et je respecte les consignes de tri. Un déchet bien trié peut être recyclé ou produire de l'énergie.
- Je privilégie les fruits et légumes de saison, produits localement si possible.



Au travail

- J'évite le gaspillage de papier. J'imprime mes documents quand c'est nécessaire, et de préférence en recto-verso. Mes erreurs d'impression, j'en fais des brouillons !
- Je privilégie la visioconférence, le téléphone et le mail pour limiter mes déplacements.
- J'évite d'allumer la lumière si la lumière du jour suffit par elle-même.
- Pause-déjeuner et/ou café : je dis "oui" à la vaisselle réutilisable, "non" au tout jetable.
- Je pense à éteindre ou à mettre en veille mon ordinateur lorsque je ne m'en sers pas.



Dans mes déplacements

- Je marche dès que possible ou je prends mon vélo. C'est non polluant, gratuit et bon pour la santé !
- Pour les distances plus longues, je prends les transports en commun, ou je covoiture.
- Au volant, j'adopte la zen attitude. En ville, j'économise ainsi jusqu'à 40% de carburant.





BOURGES PLUS
23-31, BOULEVARD FOCH
BP 500
18023 BOURGES CEDEX



Tél. : 02 48 48 58 58
Fax : 02 48 48 58 60
Site : www.agglo-bourgesplus.fr



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

